

ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE CLIMAT

Rapport – exercice 2022

I. INTRODUCTION

Le présent rapport est établi en application de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

En effet, en sa qualité de société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, AUDACIA doit publier (i) la manière dont elle intègre les risques associés au changement climatique et à la biodiversité dans ses décisions d'investissement (en cohérence avec le règlement 'SFDR'), (ii) sa politique de prise en compte, dans ses stratégies d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et (iii) les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Aussi, les encours gérés par AUDACIA au 31 décembre 2022 sont inférieurs à 500 M€.

- II. STRUCTURE DES INFORMATIONS DE DURABILITE DU RAPPORT ANNUEL CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS PREVUES AU V DE L'ARTICLE D.533-16-1 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER POUR LES ORGANISMES AYANT MOINS DE 500 MILLIONS D'EUROS DE TOTAL DE BILAN OU D'ENCOURS (ANNEXE A)
 - A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance
 - A.1. Résumé de la démarche
 - → Résumé de la politique générale de prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement

La stratégie ESG d'AUDACIA s'applique dès la phase d'analyse des opportunités d'investissement et pendant toute la période de détention des investissements. Celle-ci se décline en plusieurs points et étapes distincts :

A titre liminaire, avant toute instruction d'un dossier, il est précisé qu'AUDACIA pratique une politique d'exclusion sectorielle rigoureuse qui comprend : l'industrie du tabac, l'industrie du charbon, la pornographie, la production d'armements controversés, les jeux d'argent. Une attention particulière est également portée à la probité des dirigeants dans ses participations.

D'une part, lors de l'instruction du dossier, AUDACIA inclut dans ses notes d'investissement des analyses de la performance ESG et de la prise de conscience de ces problématiques par l'entreprise et par son management. AUDACIA intègre également dans ses lettres d'intention un paragraphe sur l'analyse des problématiques et possibilités de l'entreprise en termes d'ESG.

Pendant les due diligences préinvestissement, AUDACIA prête une attention particulière à la prise en compte des problématiques ESG au sein de ses investissements potentiels. En effet, elle évalue par le biais d'un questionnaire la prise de conscience des enjeux environnementaux associés à l'entreprise et à son secteur, la portée sociale de l'entreprise, de ses politiques en matière de ressources humaines et de sa capacité d'attraction, les préoccupations de bonne gouvernance de l'entreprise considérée. Étant donné la diversité des secteurs d'investissement, les questionnaires adressés sont adaptés sur-mesure par l'équipe d'investissement d'AUDACIA pour chaque due diligence. Les questionnaires servent ensuite de support à un échange entre les entrepreneurs et les équipes investissement d'AUDACIA.

D'autre part, pendant la phase de détention, AUDACIA accompagne ses participations pour la détermination d'une stratégie durable et créatrice de valeur. AUDACIA assure un suivi annuel de l'évolution de la performance ESG de ses participations sur la base des reportings spécifiques transmis et de ses échanges avec les dirigeants.

→ Les critères E, S et/ou G pris en compte par AUDACIA dans la stratégie d'investissement

Avec le questionnaire envoyé aux participations lors des due diligences préinvestissement, AUDACIA évalue la performance ESG des participations potentielles en reprenant des thématiques ESG diverses :

- <u>Environnement</u> : émissions de gaz à effet de serre, efficacité énergétique, économie circulaire, achats responsables, gaspillage alimentaire, etc.
- <u>Social</u>: politiques en matière de ressources humaines, inclusion sociale, sécurité de l'emploi, politique salariale, insertion professionnelle, mécénat, etc.
- Gouvernance : dialogue social, parité, comités de gouvernance, politique actionnariale, etc.

→ Le périmètre des produits financiers concernés

La politique ESG mise en place au sein d'AUDACIA concerne uniquement son activité en capital-développement Plus précisément, cette politique ne s'applique qu'aux investissements en titres de sociétés non cotées réalisés par tous les véhicules d'investissement dont la commercialisation est toujours en cours.

→ Les éléments de gestion des risques de durabilité

Avant son entrée au capital, AUDACIA réalise un audit extra-financier (due diligence ESG) de sa participation, afin d'estimer le niveau de risque en matière de durabilité. AUDACIA intègre dans ses questionnaires de due diligences une partie réservée à la prise en compte des risques de durabilité par l'entreprise afin d'évaluer sa capacité de résilience face à des événements pouvant perturber son activité (vagues de chaleur, inondations, sécheresses, mouvements sociaux, etc.).

Tout au long de la vie de l'investissement, Audacia continue de suivre les indicateurs ESG et les risques associés grâce à des dispositions spécifiques intégrés dans les pactes d'associés d'actionnaires / protocoles d'investissement.

A.2. <u>Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement</u>

Les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement d'AUDACIA sont portés à la connaissance des souscripteurs.

En effet, les moyens retenus pour informer les souscripteurs reposent essentiellement sur la documentation précontractuelle des véhicules d'investissement (prospectus, document d'information clé, etc.), ainsi que les autres documents réglementaires des fonds (rapport annuel notamment).

Aussi, ces éléments peuvent être intégrés dans les présentations commerciales des fonds ou sur le site internet d'AUDACIA dans la rubrique dédiée (www.audacia.fr/engagements-esg).

Plus généralement, AUDACIA publie sur son site internet un rapport ESG annuel.

A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

AUDACIA est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies depuis décembre 2019.

Le premier reporting a été réalisé au premier semestre de l'année 2021.

Les efforts d'AUDACIA en termes d'investissement responsable seront alors rendus publics à travers le transparency report disponible chaque année sur le site des PRI.

L'objectif d'AUDACIA sera d'améliorer cette note dans les années à venir.

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

A date, AUDACIA ne gère aucun fonds classé Article 8 ou Article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 dit 'SFDR'.